



# PRÉFET DE L' AISNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ***RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS***

**Édition partie 1 du mois de Juillet 2022**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

*Service Mobilités – Éducation routière*

– Arrêté n°2022/20 du 30 juin 2022 de portant retrait, pour cessation d'activité, d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « Auto-école du centre 02600 Villers-Cotterêts ».

**DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L' AISNE  
(DSDEN)**

*Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports*

– arrêté n°22/14 du 17 juin 2022 attribuant la médaille de bronze de la jeunesse, de l'engagement, du sport et de l'engagement associatif.

**CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN**

*Direction générale*

– Décision n°2022/3807 du 1<sup>er</sup> juillet 2022 portant délégation générale de signature.

**Arrêté de portant retrait, pour cessation d'activité, d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «AUTO-ECOLE du centre 02600 VILLERS-COTTERETS»**

**Le Préfet de l'Aisne,**  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite  
RAA-2022/20

**Vu** le code de la route, notamment ses articles L. 213-1 à L. 213-6 et R 213-1 à 213-6 ;

**Vu** le décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**Vu** l'arrêté n° 01-000-26A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral, en date du 23 novembre 2017 donnant autorisation à Monsieur Paul-Henry GOSSIER à exploiter l'établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé «AUTO-ECOLE DU CENTRE» située 14 rue Léveillé à VILLERS-COTTERETS sous le n° E 17 002 000 60 ;

**Considérant** la décision de justice plaçant l'établissement « AUTO-ECOLE DU CENTRE » en liquidation judiciaire à compter du 23 juin 2022 ;

**Sur proposition** de Monsieur le Préfet de l'Aisne,

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté préfectoral du 10 novembre 2016 donnant autorisation à Monsieur Paul-Henry GOSSIER à exploiter, sous le n° E 17 002 000 60 un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «AUTO-ECOLE DU CENTRE» située 14 rue Léveillé à VILLERS-COTTERETS (02600) **est abrogé à compter du 23 juin 2022.**

**Article 2** – En cas de fermeture temporaire ou de cessation d'activité, l'exploitante est tenue d'en informer le préfet sans délai.

**Article 3** : Le Préfet de l'Aisne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs. Une copie sera adressée à l'intéressé et à la déléguée départementale à la sécurité routière.

Fait à LAON le 30/6/22  
Pour le Préfet et par délégation,

**L. BRASSELET**  
Délégué ER

 Préfet de l'Aisne   @Prefet02 

**Arrêté n°22/14  
attribuant la médaille de bronze,  
de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif**

Promotion du 14 juillet 2022

**Le Préfet de l'Aisne,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le décret n°69-942 du 14 octobre 1969 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la Jeunesse et des Sports et de l'Engagement Associatif ;

**Vu** le décret du Président de la République du 26 mai 2021 nommant Monsieur Thomas CAMPEAUX, Préfet de l'Aisne ;

**Vu** l'arrêté du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n°83-1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

**Vu** l'avis favorable de la commission départementale d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif du 12 mai 2022 ;

**Sur** proposition de l'Inspecteur d'académie, directeur des services académiques de l'éducation nationale ;

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**: La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est attribuée à :

- |   |   |
|---|---|
| - Madame Huguette <b>BORON</b><br>épouse <b>MAGNIER</b> | 90, Chaussée Brunehaut<br>02700 CONDREN |
| - Madame Valérie <b>CHENU</b>                           | 3, route de Lavergny<br>02840 PARFONDRU |
| - Monsieur Corentin <b>CORNETTE</b>                     | 18, rue Richer<br>02700 TERGNIER        |
| - Monsieur Stéphane <b>COUTANT</b>                      | 10, Rue Henry Martin<br>02700 FARGNIERS |
| - Monsieur Stéphane <b>DIVE</b>                         | 2, rue Guégain Berlan<br>02100 GRICOURT |
| - Monsieur Ludovic <b>DUBOIS</b>                        | 39T, rue Kigener<br>02300 SINCENY       |

- Monsieur Eric **GAUTHIER** 5, chemin rural de Seringes  
02130 FERRE EN TARDENOIS
- Monsieur Dominique **IBAICITI** 7, rue Jean-Claude Hermand  
02210 VIERZY
- Madame Isabelle **MATTON**  
épouse **CHAUDERLIER** 29, rue Charles de Gaulle  
02490 VERMAND
- Madame Maryline **MERCIER** 21, rue du dauphin  
02210 COINCY
- Monsieur Michel **MOREAU** 6, rue Maurice Moreau  
02220 BRAINE
- Monsieur Mohamed **NABET** 35, Bâtiment Savoie  
Rue Robert Schuman  
02300 CHAUNY
- Madame Martine **OUDELET**  
épouse **CATRAIN** Rue du jardin Foulon  
02270 CHERY LES POUILLY
- Monsieur Paul **PESIN** 20, Allée des Charmes  
02100 FAYET
- Madame Isabelle **RIBEIRO** Chemin des Vaux  
02400 MONT SAINT PERE
- Monsieur Claude **RUIZ** 2, rue du docteur Lefèvre  
02700 FARGNIERS
- Monsieur Maurice **TATARYN** 1, route de Coincy  
02210 BRECY
- Monsieur Jean-Luc **VIEVILLE** 16, rue Auguste Derbois  
02800 ANGUILCOURT LE SART
- Madame Laure **WOLFF** 10, résidence de la Roseraie  
02870 VIVAISE
- Monsieur Patrice **VUYLSTEKE** 6, Bis Allée Henri Barbusse  
02300 SINCENY

**Article 2** : Le Directeur de cabinet du Préfet de l'Aisne et l'Inspecteur d'académie, directeur des services académiques de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à LAON, le 17 JUIN 2022

Le Préfet de l'Aisne

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général.

Alain NGUOTO



**LE DIRECTEUR**  
FG/SV

**DÉCISION N° 2022/3807**  
**PORTANT DÉLÉGATION GENERALE DE SIGNATURE**

Le Directeur du centre hospitalier,

Vu le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35,

Vu la loi n°200-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu la loi n° 2021-502 du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification,

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Considérant la nomination de M. Christophe BLANCHARD dans les fonctions de directeur du centre hospitalier de Saint-Quentin par arrêté du 26 décembre 2019 de Mme la Directrice Générale du Centre National de Gestion,

Vu le procès-verbal du 13 janvier 2020 installant M. Christophe BLANCHARD dans ses fonctions à compter de cette même date,

Considérant la nomination de Mme Christelle BOURSON dans les fonctions de directrice adjointe, secrétaire générale et adjointe au chef d'établissement du centre hospitalier de Saint-Quentin, directrice déléguée du centre hospitalier de Péronne par arrêté du 13 octobre 2020 de Mme la directrice générale du Centre National de Gestion,

Direction Générale : FG/SV – Le 01/07/22  
Décision n°2022/3807 – Délégation générale de signature

Vu le procès-verbal du 16 novembre 2020 installant Mme Christelle BOURSON dans ses fonctions à compter du 19 octobre 2020,

Considérant la nomination de Mme Nathalie BECRET dans les fonctions de directrice adjointe, chargée des projets et des innovations au centre hospitalier de Saint-Quentin et référent des filières sur les sites de Guise et Bohain par arrêté du 3 mai 2022 de Mme la directrice générale du Centre National de Gestion,

Vu le procès-verbal du 1<sup>er</sup> juillet 2022 installant Mme Nathalie BECRET dans ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Considérant la nomination de Mme Mélanie ALMEIDA dans les fonctions de directrice-adjointe, chargée des ressources humaines et des relations sociales du centre hospitalier de Saint-Quentin par arrêté du 10 mars 2021 de Mme la directrice générale du Centre National de Gestion,

Vu le procès-verbal du 2 avril 2021 installant Mme Mélanie ALMEIDA dans ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

Considérant le contrat de recrutement de M. Jean-Michel HUT en qualité de directeur-adjoint, chargé des achats, de la logistique et des investissements des centres hospitaliers de Saint-Quentin et Chauny,

Considérant la nomination de M. Laurent CURTI dans les fonctions de directeur adjoint, secrétaire général du groupement hospitalier de territoire Aisne Nord – Haute Somme, chargé de la stratégie médicale territoriale au centre hospitalier de Saint-Quentin,

Vu le procès-verbal du 3 janvier 2022 installant M. Laurent CURTI dans ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu l'organigramme de direction du centre hospitalier de Saint-Quentin en vigueur à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

## **D É C I D E :**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, délégation générale de signature est donnée à Mme Christelle BOURSON, secrétaire générale et adjointe au chef d'établissement du centre hospitalier de Saint-Quentin, directrice déléguée du centre hospitalier de Péronne.

### **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Christophe BLANCHARD et de Mme Christelle BOURSON, délégation générale de signature est donnée à Mme Nathalie BECRET, directrice-adjointe, chargée des projets et des innovations au centre hospitalier de Saint-Quentin et référent des filières sur les sites de Guise et Bohain.

Direction Générale : FG/SV – Le 01/07/22  
Décision.n°2022/3807 – Délégation générale de signature



**ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou empêchement concomitant de M. Christophe BLANCHARD, de Mme Christelle BOURSON et de Mme Nathalie BECRET, délégation générale de signature est donnée à Mme Mélanie ALMEIDA, directrice-adjointe chargée des ressources humaines et des relations sociales.

**ARTICLE 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Christophe BLANCHARD, de Mme Christelle BOURSON, de Mme Nathalie BECRET et de Mme Mélanie ALMEIDA, délégation générale de signature est donnée à M. Jean-Michel HUT, directeur-adjoint chargé des achats, de la logistique et des investissements.

**ARTICLE 5 :**

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Christophe BLANCHARD, de Mme Christelle BOURSON, de Mme Nathalie BECRET, de Mme Mélanie ALMEIDA et de M. Jean-Michel HUT, délégation générale de signature est donnée à M. Laurent CURTI, directeur-adjoint, secrétaire général du groupement hospitalier de territoire Aisne Nord – Haute Somme, chargé de la stratégie médicale territoriale.

**ARTICLE 6 :**

Les intéressé(e)s s'engagent à n'user de cette délégation que dans le cadre strict de leurs attributions et dans le respect de la réglementation en vigueur et à en rendre compte au Directeur, en cas de difficulté d'appréciation et de mise en œuvre.

**ARTICLE 7 :**

Cette décision annule et remplace la décision n° 2021/4046 en date du 9 novembre 2021.


Fait à SAINT-QUENTIN, le 1<sup>er</sup> juillet 2022

**DESTINATAIRES :**

- Mme BOURSON -
- Mme BECRET -
- Mme ALMEIDA -
- M. HUT -
- M. CURTI -
- M. GRENIER, trésorier principal -
- Dossier délégation de signature -
- Dossier Intéressé(es) -

**LE DIRECTEUR**

C. BLANCHARD



**Christophe BLANCHARD**

Direction Générale : FG/SV – Le 01/07/22  
 Décision n°2022/3807 – Délégation générale de signature